

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 35**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**■ **SERVICE FINANCES****9258****6 - Mission Ressources et Europe**
67 - Equilibre budgétaire
67.2 - Autorisations pluriannuelles

Conformément à l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport a pour objet de présenter les autorisations pluriannuelles nouvelles proposées au vote de l'assemblée. Ces autorisations pluriannuelles ne concernent que des dépenses.

Ces engagements pluriannuels concernent les autorisations pluriannuelles d'investissement (AP) et les autorisations d'engagement de fonctionnement (AE). La situation détaillée des AP et des AE figure dans l'édition légale du BP 2016 en annexes IV C7 et IV C8.

Dans le présent rapport les nouvelles AP, correspondant à la programmation des investissements du département et les nouvelles AE, correspondant à la programmation pluriannuelle de certaines dépenses de fonctionnement, sont répertoriées distinctement par programme.

Ces autorisations pluriannuelles ainsi que les crédits de paiement correspondants sont par ailleurs présentés dans les rapports thématiques relatifs aux politiques publiques dans lesquelles ils s'inscrivent.

Il est précisé que les états de modifications et de clôture des AP et AE seront présentés lors de la session de vote de juin prochain.

Je vous propose de voter la liste des engagements pluriannuels à ouvrir pour 2016
:

Code	Libellé AP	Montant AP	CP 2016	Prévu 2017	2018 et après
P141E24	AP 2016 Galerie et ses salons	2 700 000	170 000	800 000	1 730 000
P223E02	AP CTS 2016-2021 Appui aux projets territoriaux	23 000 000	400 000	2 650 000	19 750 000
P223E03	AP CTS 2016-2021 Soutien aux communes fragiles rurales urbaines	6 000 000	200 000	1 000 000	4 800 000
P223E04	AP CTS 2016-2021 Soutien aux communes fragiles quartiers urbains	6 000 000	200 000	500 000	5 500 000
P223E05	AP CTS 2016-2021 Soutien après-mines	1 000 000	0	100 000	900 000
P231E21	AP 2016-2018 Aménagement foncier	55 000	15 500	18 500	21 000
P251E27	AP 2016-2018-Gestion des sites départementaux	1 980 000	245 000	384 000	1 351 000
P251E29	AP ENS (subventions biodiversité-paysage)	3 500 000	70 000	350 000	3 080 000
P273E09	Pont sensible-reconstruction pont de la Vezouze à Lunéville	2 500 000	500 000	1 500 000	500 000
P273E10	Pont sensible-Reconstruction pont des Ecluses à Varangéville	3 000 000	0	0	3 000 000
P273E11	Pont sensible-Reconstruction du Pont sur la Moselle à Tonnoy	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL		52 235 000	1 800 500	7 302 500	43 132 000

Code	Libellé AE	Montant AE	CP 2016	Prévu 2017	2018 et après
P223E01	AE CTS 2016-2021 Animation territoriale	24 000 000	4 000 000	4 000 000	16 000 000
P251E28	AE ENS (subventions biodiversité -paysage)	2 100 000	68 056	84 488	1 947 456
P261E07	AE INTEREG V A -Programme 2014-2020	110 000	17 000	23 000	70 000
P113E13	AE 2016 Accès au financement des structures de l'ES	300 000	100 000	200 000	0
P412E15	AE 2016 Insertion territorialisée	3 752 600	2 286 850	1 465 750	0
P543E02	AE 2016-2018 Evaluation des politiques	300 000	50 000	140 000	110 000
TOTAL		30 562 600	6 521 906	5 913 238	18 127 456

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeudi 17 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.
Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 35 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 67 - EQUILIBRE BUDGETAIRE - 67.2 - AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 35 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de l'ouverture des autorisations de programme et autorisations d'engagement tel que mentionné dans le rapport.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,




Mathieu KLEIN